Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023 S'LO
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_124-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_124*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.2.3*

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

**ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

***Présents* : 25**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 8**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 25 | 0 | 8 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_124-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

**Candidature** : M. LORANDIN

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de nommer M. LORANDIN, Secrétaire de Séance.

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M PADUANO

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_124-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**DECIDE**

- de nommer M. LORANDIN, Secrétaire de Séance.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/10/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_125-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_125*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.2.3*

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023 - PROCES-VERBAL - APPROBATION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L2121-23,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_125-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 16 octobre 2023*

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2023.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_126-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_126*
*Ressources Humaines*
*Nomenclature : 4.1.1*

**MODIFICATION TABLEAU THEORIQUE DES EFFECTIFS - CREATIONS**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_126-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 11 septembre 2023, fixant l'effectif des cadres d'emplois des filières du personnel communal,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs du personnel aux besoins de la Ville,

Il convient de procéder aux modifications suivantes :

## CREATIONS

| GRADES OU EMPLOIS | CTG | CREATION(S) |
|---|---|---|
| **FILIERE ADMINISTRATIVE** | | |
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | |
| Rédacteur Principal 2ème classe | B | 1 |
| Rédacteur | B | 2 |
| Adjoint Administratif | C | 2 |
| **TOTAL 1** | | **5** |

| GRADES OU EMPLOIS | CTG | CREATION(S) |
|---|---|---|
| **FILIERE ADMINISTRATIVE** | | |
| SECTEUR ADMINISTRATIF | | |
| Chargé(e) de communication<br>Rédacteur ou Adjoint Administratif Principal 1ère classe ou Adjoint Administratif Principal 1ère classe ou Adjoint Administratif | B<br>ou<br>C | 1 |
| **TOTAL 2** | | **1** |

Compte tenu de la spécificité du poste, il convient d'envisager la possibilité de recruter un contractuel sur la base des articles L332-8 à L332-12 du Code de la fonction publique.
Dans ce cas, le contrat d'une durée maximale de 3 ans sera conforme aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale et sera assorti d'une rémunération sur la base de l'échelle des Rédacteurs au grade de Rédacteur - 3ème échelon (indice brut 397 - indice majoré 370) et pourra être assorti d'un régime indemnitaire en fonction de l'expérience ou du niveau d'expertise du candidat.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_126-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

| GRADES OU EMPLOIS | CTG | CREATION(S) |
|---|---|---|
| **FILIERE TECHNIQUE** | | |
| SECTEUR TECHNIQUE | | |
| Agent de Maîtrise | C | 6 |
| Adjoint Technique | C | 5 |
| **TOTAL 3** | | **11** |

| GRADES OU EMPLOIS | CTG | CREATION(S) |
|---|---|---|
| **FILIERE ANIMATION OU ADMINISTRATIF** | | |
| SECTEUR ANIMATION OU ADMINISTRATIF | | |
| Adjoint Opérationnel Pédagogique ALSH<br>Cadres d'emplois des Animateurs ou cadre d'emplois des Rédacteurs | B | 1 |
| **TOTAL 4** | | **1** |

Compte tenu de la spécificité du poste, il convient d'envisager la possibilité de recruter un contractuel sur la base des articles L332-8 à L332-12 du Code de la fonction publique.
Dans ce cas, le contrat d'une durée maximale de 3 ans sera conforme aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale et sera assorti d'une rémunération sur la base de l'échelle des Rédacteurs au grade de Rédacteur - 3ème échelon (indice brut 397 - indice majoré 370) et pourra être assorti d'un régime indemnitaire en fonction de l'expérience ou du niveau d'expertise du candidat.

| | | |
|---|---|---|
| **TOTAL CREATIONS (1+2+3+4)** | | **18** |

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_126-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,

- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_127-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_127*
*Ressources Humaines*
*Nomenclature : 4.1.2*

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL MUNICIPAL AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RENOUVELLEMENT**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_127-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2020 adoptant la convention de mise à disposition de la Directrice Générale des Services de la Ville de Bollène au profit de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, à compter du 1er novembre 2020 et pour une durée d'un an, à raison de 50 % de son temps complet,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 octobre 2021 adoptant le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Directrice Générale des Services de la Ville de Bollène au profit de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, à compter du 1er novembre 2021 et pour une durée d'un an, à raison de 50 % de son temps complet,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2022 adoptant le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Directrice Générale des Services de la Ville de Bollène au profit de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, à compter du 1er novembre 2022 et pour une durée d'un an, à raison de 50 % de son temps complet,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant qu'au regard des dernières élections, le Maire de Bollène est devenu également Président de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.),

Considérant le détachement de la Directrice Générale des Services de la C.C.R.L.P. au poste de Directrice Générale des Services de la Ville de Bollène,

Considérant qu'il convient de poursuivre l'étude de l'intérêt de la Ville et de la C.C.R.L.P. à disposer dans l'avenir de services communs,

Considérant que cette réflexion doit être menée conjointement et dans le même temps dans chacune des deux structures, il apparaît opportun que l'exercice de direction des services municipaux et l'exercice de direction des services communautaires soient réalisés par le même directeur.

Il convient d'autoriser le renouvellement de la mise à disposition de la Directrice Générale des Services de la Ville de Bollène, à compter du 1er novembre 2023 et à raison de 50 % d'un temps de travail complet, au profit de la C.C.R.L.P.,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_127-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Cette mise à disposition est prévue pour une durée de 3 ans, soit du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2026 inclus, et donnera lieu à remboursement.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'adopter la convention de mise à disposition à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), aux conditions énoncées ci-dessus.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_127-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Cette mise à disposition donnera lieu à remboursement.

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_128-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_128*
*Ressources Humaines*
*Nomenclature : 4.2.2*

**PERSONNEL COMMUNAL - ACTUALISATION MODE DE RECRUTEMENT DIRECTEUR FINANCIER**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_128-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L2, L313-1 à L313-4 et L332-8 à L332-12,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les postes permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2009 créant le poste de Directeur Financier et envisageant le recrutement d'un contractuel sur la base de l'article 3 alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 abrogé correspondant aujourd'hui à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique en fixant la rémunération sur le grade d'Attaché – indice brut 703,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 juillet 2020 actualisant les missions du poste de Directeur financier créé par délibération en date du 6 avril 2009,

Considérant que l'autorité territoriale peut recruter en contrat à durée indéterminée (C.D.I.) un agent contractuel bénéficiant déjà dans une autre collectivité d'un C.D.I. sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- le recrutement doit intervenir sur le fondement de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique,
- l'agent contractuel devra exercer dans la nouvelle collectivité des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique,

Considérant que la procédure de recrutement d'un titulaire est infructueuse,

Considérant la nécessité de pourvoir rapidement le poste afin de garantir la continuité de service,

En plus du mode de recrutement autorisé par la délibération du 6 avril 2009, il convient d'ouvrir également le recrutement à un contractuel en C.D.I. en application des dispositions des articles L332-8 à L332-12 du Code général de la fonction publique. Dans ce cas, la rémunération sera fixée sur la base de l'échelle des Attachés au grade d'Attaché – 9ème échelon – IB 732 – IM 605 et pourra être assortie d'un régime indemnitaire en fonction de l'expérience ou du niveau d'expertise du candidat.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_128-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'ouvrir le recrutement à un contractuel en C.D.I. pour le poste de Directeur financier selon les conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'ouvrir le recrutement à un contractuel en C.D.I. pour le poste de Directeur financier selon les conditions énoncées ci-dessus.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_128-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_129-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_129*
*Enfance / Jeunesse*
*Nomenclature : 8.1*

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

**PLAN DE RELANCE NUMERIQUE - MISE EN PLACE D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) - CONVENTION DE PARTENARIAT ET ACCORD DE RESPONSABILITE CONJOINTE VILLE DE BOLLENE / EDUCATION NATIONALE - ADOPTION**

***Présents* : 25**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 8**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** Mme ARNAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_129-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Vu la nouvelle convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe présentée par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (D.S.D.E.N. 84),

Considérant qu'au-delà du volet relatif à l'équipement matériel des écoles, le plan de relance numérique comporte également un volet sur les ressources numériques, intitulé « Espace Numérique de Travail » (E.N.T.), et l'accompagnement pédagogique,

Considérant que les objectifs fixés par cette convention sont les suivants :

- définir les rôles et engagements des parties relatifs à la promotion, l'accompagnement, la formation et l'assistance pour la mise en œuvre de l'E.N.T., la fourniture, au bénéfice des responsables de traitements, des données à caractère personnel nécessaires ainsi qu'un cadre de gouvernance et de pilotage,
- sécuriser juridiquement les conditions de traitement de ces données à caractère personnel en clarifiant notamment les obligations et responsabilités respectives de chacune de ses parties,
- formaliser les responsabilités et les rôles de chacune des parties dans le cadre de la mise en œuvre de l'E.N.T. au sein des écoles concernées,

Considérant que, conclue pour une durée de deux ans à compter de sa signature, la convention prendra fin au 30 novembre 2025,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe à passer avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (D.S.D.E.N. 84), aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_129-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**DECIDE**

- d'adopter la convention de partenariat et accord de responsabilité conjointe à passer avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Vaucluse (D.S.D.E.N. 84), aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_130-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_130*
*Maison de la Petite Enfance*
*Nomenclature : 8.2*

**PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL "Ô COMME 3 POMMES" 2023/2028 - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** Mme ARNAUD

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L214-1-1,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_130-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article R2324-29 qui précise que les établissements ou services d'accueil du jeune enfant doivent élaborer un projet d'établissement,

Considérant que, par délibération n° DEL_2021_115 du 5 juillet 2021, le conseil municipal a approuvé le transfert des activités de la Petite Enfance dont le multi-accueil « Ô Comme 3 Pommes » à la commune,

Considérant que le projet d'établissement répond également aux principes de la Charte Nationale pour l'accueil du jeune enfant publiée, au programme d'actions de la municipalité et au projet éducatif du territoire,

Le projet d'établissement du multi-accueil est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs. C'est un véritable outil dynamique fédérateur pour les équipes qui favorise le lien avec les institutions.

Il a pour objectifs :

- d'organiser, rationaliser et faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure,
- de communiquer sur ses missions et les moyens de les réaliser,
- de s'assurer que l'équipe de direction, le personnel de la structure, le gestionnaire et les parents ont chacun une place et des missions définies dans le fonctionnement au quotidien de la structure,
- de favoriser l'implication des personnels, parents, gestionnaires et institutions (Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Protection Maternelle Infantile…),
- d'inscrire l'établissement d'accueil dans son environnement,
- de permettre la pérennité de l'établissement d'accueil de jeunes enfants car il répond au plus près aux besoins des familles.

Le projet d'établissement du multi-accueil de Bollène se décline en 3 grandes parties :

- le projet social :

La première partie de ce projet d'établissement a pour but de présenter la structure dans son environnement géographique, social, économique et démographique en lien avec le projet Enfance-Jeunesse du territoire et de la collectivité.

Le projet social s'inscrit donc à l'échelle du territoire à partir du diagnostic local.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_130-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

- le projet éducatif :

Cette seconde partie est un référentiel commun où chaque professionnel peut trouver un repère pour sa pratique et donner du sens à ses actions.

L'élaboration du projet fait suite à un long travail de réflexion et de partage de valeurs éducatives et professionnelles communes en lien avec les connaissances actuelles avec l'ensemble des membres de l'équipe, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des familles et du territoire.

L'objectif du projet éducatif vise à promouvoir un accueil qualitatif des enfants et de leurs familles.

- le projet pédagogique :

Cette dernière partie est consacrée à la mise en œuvre du projet éducatif à travers le projet pédagogique. Le projet éducatif donne le sens, le socle sur lequel se reposer au quotidien alors que le projet pédagogique donne la méthode, le matériel et les attitudes à privilégier.

Comme tout projet, le projet d'établissement doit faire l'objet d'une évaluation, démarche intrinsèque du projet qui contribue à sa dynamique, à son adaptation et à sa vitalité.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter le projet d'établissement du multi-accueil « Ô Comme 3 Pommes » 2023/2028,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_130-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'adopter le projet d'établissement du multi-accueil « Ô Comme 3 Pommes » 2023/2028,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_131-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_131*
*Pole Associatif Culture Sport*
*Nomenclature : 8.2*

**CAMPAGNE OCTOBRE ROSE - COURSE "COLOR RUN" - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BOLLENE / COMITE DEPARTEMENTAL DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DE VAUCLUSE - FRANCE ADOT84 - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 23***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, M. AUZAS, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 7***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

***Absents(es) :3***
Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET, Mme ROUBY

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 23 | 30 | 30 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. AUZAS

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_131-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 16 octobre 2023*

La commune de Bollène, consciente de la nécessité de sensibiliser les publics au dépistage du cancer du sein, s'engage, une nouvelle fois, et apporte son soutien à la campagne nationale de « Octobre Rose », impulsée par la Ligue contre le Cancer, par l'organisation de la 3ème édition de la matinée festive autour d'une course « Color Run », le 21 octobre 2023.

Si l'inscription à la course est gratuite, participants et spectateurs seront toutefois invités à faire un don à l'association France Adot 84, laquelle reversera l'intégralité des fonds collectés au Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse.

Un projet de convention entre la commune de Bollène, l'association France Adot 84 et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse fixe les modalités de partenariat concernant ce dispositif.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention de partenariat à passer entre la commune de Bollène, l'association France Adot 84 et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse dans le cadre de la campagne de communication Octobre Rose sur le dépistage du cancer du sein,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Mmes GUTIEREZ et BOUCLET quittent la séance et ne participent pas au vote.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_131-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**DECIDE**

- d'adopter la convention de partenariat à passer entre la commune de Bollène, l'association France Adot 84 et le Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer de Vaucluse dans le cadre de la campagne de communication Octobre Rose sur le dépistage du cancer du sein,

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_132-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_132*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

**ACQUISITION PROPRIETE DE M. SEBASTIEN BRUSSET - EMPLACEMENT RESERVE N° 49 - PARCELLE SECTION AS N° 409 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_132-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le courrier d'accord de M. Sébastien BRUSSET, propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n° 369,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AS n° 369,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que M. BRUSSET a accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AS n° 409 d'une superficie de 39 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AS n° 369,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée** :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 409 située chemin de la Levade, appartenant à M. Sébastien BRUSSET, pour une superficie de 39 m² au prix de 390 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_132-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 409 située chemin de la Levade, appartenant à M. Sébastien BRUSSET, pour une superficie de 39 m² au prix de 390 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_133-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_133*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

**ACQUISITION PROPRIETE DE M. ET MME ROLAND BRUSSET - EMPLACEMENT RESERVE N° 49- PARCELLE SECTION AS N° 417 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_133-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le courrier d'accord de M. et Mme Roland BRUSSET, propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n° 367,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AS n° 367,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que M. et Mme BRUSSET ont accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AS n° 417 d'une superficie de 16 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AS n° 367,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 417 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme Roland BRUSSET, pour une superficie de 16 m² au prix de 160 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_133-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AS n° 417 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme Roland BRUSSET, pour une superficie de 16 m² au prix de 160 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_134-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_134*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

**ACQUISITION PROPRIETE DE MME VALERIE BRUN - EMPLACEMENT RESERVE N° 49 - PARCELLE SECTION AS N° 411 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_134-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 16 octobre 2023*

Vu Le courrier d'accord de Mme Valérie BRUN, propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n° 368,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AS n° 368,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que Mme BRUN a accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AS n° 411 d'une superficie de 33 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AS n° 368,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 411 située chemin de la Levade, appartenant à Mme Valérie BRUN, pour une superficie de 33 m² au prix de 330 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_134-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 411 située chemin de la Levade, appartenant à Mme Valérie BRUN, pour une superficie de 33 m² au prix de 330 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_135-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_135*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

**ACQUISITION PROPRIETE M. ET MME PASCAL BOREL - EMPLACEMENT RESERVE N° 49 - PARCELLE SECTION AS N° 415 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_135-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le courrier d'accord de M. et Mme Pascal BOREL, propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n° 235,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AS n° 235,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que M. et Mme BOREL ont accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AS n° 415 d'une superficie de 99 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AS n° 235,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 415 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme Pascal BOREL, pour une superficie de 99 m² au prix de 990 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_135-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 415 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme Pascal BOREL, pour une superficie de 99 m² au prix de 990 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_136-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_136*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

**ACQUISITION PROPRIETE DE M. DAVID COUDERT - EMPLACEMENT RESERVE N° 49 - PARCELLE SECTION AS N° 413 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_136-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Vu le courrier d'accord de M. et Mme DAVID COUDERT, propriétaires de la parcelle cadastrée section AS n° 234,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AS n° 234,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que M. et Mme COUDERT ont accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AS n° 413 d'une superficie de 88 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AS n° 234,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 413 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme David COUDERT, pour une superficie de 88 m² au prix de 880 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_136-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir, la parcelle cadastrée section AS n° 413 située chemin de la Levade, appartenant à M. et Mme David COUDERT, pour une superficie de 88 m² au prix de 880 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_137-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_137*
*Urbanisme*
*Nomenclature : 3.1.2*

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

**ACQUISITION PROPRIETE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RHONE-LEZ-PROVENCE (C.C.R.L.P.) - EMPLACEMENT RESERVE N° 49 - PARCELLE SECTION AT N° 169 - CHEMIN DE LA LEVADE**

***Présents* : 25**
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es)* : 8**
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** Mme DESFONDS-FARJON

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_137-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## *Séance du 16 octobre 2023*

Vu l'accord de la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence (C.C.R.L.P.) par document d'arpentage n° 6398W, en date du 13 mai 2022, signé par son Président,

Considérant que l'emprise de l'emplacement réservé n° 49 du chemin de la Levade concerne plusieurs terrains dont la parcelle cadastrée section AT n° 12,

Considérant que des travaux d'élargissement du chemin de la Levade pour l'aménagement d'un trottoir sont nécessaires,

Considérant que la C.C.R.L.P. a accepté de céder à la commune, au prix de 10 €/m², la parcelle cadastrée section AT n° 169 d'une superficie de 63 m², issue de la division de la parcelle cadastrée section AT n° 12,

Considérant que les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n° 169 située chemin de la Levade, appartenant à la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence (C.C.R.L.P.), pour une superficie de 63 m² au prix de 630 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_137-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

**DECIDE**

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'acquérir la parcelle cadastrée section AT n° 169 située chemin de la Levade, appartenant à la Communauté de Communes Rhône-Lez-Provence (C.C.R.L.P.), pour une superficie de 63 m² au prix de 630 €.

Les frais de géomètre et les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_138-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_138*
*Direction des Services Techniques*
*Nomenclature : 8.4*

**OPERATION DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE FINANCEMENT SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN (S.E.V.) / VILLE DE BOLLENE - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. VIGLI

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L111-9 et L111-10 fixant les conditions de participation financière des collectivités territoriales ou de leur groupement à des opérations d'investissement,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_138-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V). en date du 12 octobre 2021 approuvant la possibilité de mettre en place, pour les communes le souhaitant, un dispositif de massification des travaux d'éclairage public basé sur le principe de réalisation de travaux de rénovation dont le financement est partagé entre le Syndicat et la commune bénéficiaire des travaux,

Considérant que la commune de Bollène remplit toutes les conditions lui permettant de bénéficier de l'aide financière du S.E.V.,

Considérant qu'il convient de passer une convention ayant pour but de détailler les engagements des deux parties dans la réalisation d'un programme de travaux de rénovation de l'éclairage public, en particulier l'apport d'autofinancement apporté par le Syndicat et les participations financières pluriannuelles versées par la commune au Syndicat,

Considérant que les travaux concernés par cette convention consistent en la réalisation d'un programme de rénovation des installations d'éclairage public de la commune ayant pour objectifs l'amélioration de la sécurité des installations et la performance énergétique,

Considérant que les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat qui prendra à sa charge les missions de maîtrise d'oeuvre des travaux,

Considérant que l'évaluation des coûts du programme de travaux a été réalisée conjointement entre la commune et le Syndicat sur la période 2023 à 2026,

Considérant que le programme de travaux de rénovation Eclairage Public (E.P.) et enfouissement de réseau est estimé à 2 164 370 € H.T.,

Considérant que le Syndicat fera appel à ses marchés de maîtrise d'oeuvre pour réaliser les travaux et que le montant de la maîtrise d'oeuvre est évalué à 96 820 € H.T.,

Considérant que le programme de travaux, objet de la convention, va permettre de générer un gain estimé, d'après l'étude réalisée par Genilum, à 94 367 € T.T.C. (base 2022) sur la section fonctionnement de la commune,

Considérant que le montant total de l'autofinancement S.E.V. apporté à l'opération est de 1 387 014,80 €,

Considérant que le montant de la participation financière versée au Syndicat par la commune correspond au remboursement des annuités d'emprunt souscrit par le Syndicat pour compléter le financement du programme de travaux,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_138-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Considérant que le montant emprunté par le Syndicat pour financer cette opération est de 990 000 €,

Considérant qu'en contrepartie, la commune s'engage à verser la participation financière de 130 784,94 € du 1er janvier 2026 au 1er janvier 2034,

Considérant que la convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et court jusqu'à complète réalisation de l'ensemble des travaux et du règlement de la totalité des sommes dues,

Considérant que toute modification de cette convention devra faire l'objet d'un accord entre les parties et sera formalisée par avenant,

Considérant que les parties ont le droit de la résilier à tout moment et ce, pour tout motif d'intérêt général,

Considérant que sa dénonciation de la convention par la commune ne peut intervenir qu'à l'issue d'un préavis de six mois.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention de financement à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V.) dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Bollène, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_138-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- d'adopter la convention de financement à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien (S.E.V.) dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Bollène, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_139-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_139*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 8.4*

**CREATION D'UN SYSTEME D'ECLAIRAGE PUBLIC - PARKING AVENUE SADI CARNOT - CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_139-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article L2422-12 qui précise que « Lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage mentionnés à l'article L2411-1 (..) ceux-ci peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. »,

Vu les délibérations D2022_133 du 20 septembre 2022 et D2023_140 du 12 septembre 2023 ayant déclaré d'intérêt communautaire les parcelles cadastrées section BB n° 382 et section BB n° 138, situées avenue Sadi Carnot, au titre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie »,

Considérant que la définition de cette compétence ne comprend pas les réseaux, notamment d'éclairage public qui restent du ressort des communes,

Considérant qu'un projet d'aménagement en parking des parcelles susmentionnées nécessite la création d'un système d'éclairage public,

Aussi, la commune de Bollène, compétente en matière de réseaux d'éclairage public dont elle assure normalement la maîtrise d'ouvrage, a proposé à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) un projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afin que la C.C.R.L.P. réalise ces travaux au nom de la Ville.

Elle fixe les modalités administratives, financières et techniques de réalisation des travaux.

Par ce biais, la C.C.R.L.P. offre son concours à la commune de Bollène en assumant gratuitement l'intégralité des prestations de service nécessaires à la mise en oeuvre des obligations dévolues à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de cette opération dont le montant global prévisionnel s'élève à 9 000 € T.T.C.

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) dans le cadre de la création d'un système d'éclairage public en vue de l'aménagement en parking des parcelles cadastrées section BB n° 382 et section BB n° 138, situées avenue Sadi Carnot, afin que la C.C.R.L.P. réalise ces travaux au nom de la Ville de Bollène, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_139-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- d'adopter la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) dans le cadre de la création d'un système d'éclairage public en vue de l'aménagement en parking des parcelles cadastrées section BB n° 382 et section BB n° 138, situées avenue Sadi Carnot, afin que la C.C.R.L.P. réalise ces travaux au nom de la Ville de Bollène, aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur,

- autoriser le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_140-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_140*
*Commande Publique commun Ville CCRLP*
*Nomenclature : 5.7.5*

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

**COMPETENCE "CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE" - PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU THEATRE DE VERDURE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.)**

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_140-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

République (dite loi NOTRe),

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L1321-1 à L1321-5, L5211-5-III, L5211-17 et L5211-18-II,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.),

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2018-44 du 13 mars 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » et « création, aménagement et entretien de la voirie » complétée par la délibération n° D2022_76 du 5 avril 2022,

Considérant que la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », en l'occurrence le théâtre de verdure sis sur la parcelle BX 156, a été transféré de plein droit à la C.C.R.L.P. le 15 avril 2022 par délibération du conseil communautaire n° D2022_76,

Considérant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Considérant que la remise de ces biens a lieu à titre gratuit lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition,

Considérant que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et ceux de la collectivité bénéficiaire, précisant la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour le théâtre de verdure sis parcelle BX 156, La Ville, rue Fontaine du Tronc,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_140-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

## DECIDE

- d'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » pour le théâtre de verdure sis parcelle BX 156, La Ville, rue Fontaine du Tronc,

- d'autoriser le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_141-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_141*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 7.6.4*

**ASSOCIATION "INSTITUT FRANCAIS DE L'AUDIT ET DU CONTROLE INTERNES" (I.F.A.C.I.) - ADHESION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_141-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Considérant l'engagement de la collectivité dans un processus de maîtrise des dépenses publiques, tout en préservant l'efficience du service public,

Considérant que l'« Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes » (I.F.A.C.I.) est une association dédiée aux professionnels de l'audit, du contrôle internes et plus largement des métiers à risque,

Considérant que l'adhésion à cette association permettrait de bénéficier d'un réseau de pairs, de profiter d'une expertise professionnelle,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes » (I.F.A.C.I.) pour l'année 2023 pour un montant de 212,50 € H.T., soit 50 % du montant annuel (425 € H.T.).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_141-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

**DECIDE**

- d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association « Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes » (I.F.A.C.I.) pour l'année 2023 pour un montant de 212,50 € H.T., soit 50 % du montant annuel (425 € H.T.).

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_142-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_142*
*Direction des Finances*
*Nomenclature : 7.1.1*

**BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 3**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_142-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Vu la délibération n° DEL_2023_56 du 3 avril 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène, complétée par les délibérations n° DEL_2023_101 du 26 juin 2023 et n° DEL_2023_122 du 11 septembre 2023 portant décisions modificatives 1 et 2,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2023, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|---|---|
| **Chap.** | **Objet** | **Montant en €** |
| **Dépenses Réelles** | | |
| 011 | Charges à caractère général | 9 500 € |
| 014 | Atténuation de produits | -341 876 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10 100 € |
| **Dépenses d'ordre** | | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 359 264 € |
| **TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT** | | **36 988 €** |

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
|---|---|---|
| **Chap.** | **Objet** | **Montant en €** |
| 74 | Dotations et participations | 36 988 € |
| **TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT** | | **36 988 €** |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
|---|---|---|
| **Chap.** | **Objet** | **Montant en €** |
| **Dépenses Réelles** | | |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 58 520 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 196 194 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 104 550 € |
| **TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT** | | **359 264 €** |

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_142-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
|---|---|---|
| **Chap.** | **Objet** | **Montant en €** |
| **Recettes d'ordre** | | |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 359 264 € |
| **TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT** | | **359 264 €** |

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_142-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**DECIDE**

- d'adopter la décision modificative n° 3 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE * DIRECTION GENERALE DES SERVICES *

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_143-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_143*
*Direction des Finances*
*Nomenclature : 7.1.2*

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS - ACTUALISATION 2023**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 26 | 0 | 7 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-3,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_143-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

Vu la délibération n° DEL_2016_10_02 du 24 octobre 2016 adoptant le principe du recours aux autorisations de programmes (A.P.) et des crédits de paiements (C.P.) pour la gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement de la commune,

Vu les délibérations n° DEL_2017_09_32, n° DEL_2017_09_33, n° DEL_2017_12_16, n° DEL_2018_86, n° DEL_2018_153, n° DEL_2019_98, n° DEL_2019_112, n° DEL_2020_160, n° DEL_2021_55, n° DEL_2022_150, n° DEL_2022_188, n° DEL_2023_53, DEL_2023_102 et DEL_2023_121 portant Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (A.P./C.P.),

Considérant que la procédure d'A.P./C.P. vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements en améliorant la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité,

Considérant que cette procédure permet, en fixant des échéances annuelles en crédit de paiement, de limiter le recours aux reports d'investissement,

Considérant que les A.P. constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

Considérant que les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes,

Considérant que chaque A.P. comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des C.P. et que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls C.P.,

Considérant que les C.P. non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'Assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des A.P./C.P.,

Considérant qu'il y a lieu de voter les Crédits de Paiement au niveau du chapitre afin de faciliter le suivi des chantiers,

Considérant la liste des Autorisations de Programmes adoptées en séance du 11 septembre 2023 par délibération n° DEL_2023_121 :

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_143-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

| 4/2017 - Eglise Saint-Martin | CP au Chap. 23, Nature 2313 | | 882 000 € |
|---|---|---|---|
| Cumul des mandats antérieurs | CP 2023 | CP 2024 | |
| 332 595,91 € | 465 500,00 € | 83 904,09 € | |

| 5/2017 - Barry Site | CP au Chap. 23, Nature 2313 | | 2 200 000 € |
|---|---|---|---|
| Cumul des mandats antérieurs | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 |
| 976 444,11 € | 470 000,00 € | 470 000,00 € | 283 555,89 € |

| 6/2017 - Entrée Mistral | CP au chap. 23, Nature 2315 | | 1 330 000 € |
|---|---|---|---|
| Cumul des mandats antérieurs | CP 2023 | CP 2024 | |
| 950 612,41 € | 200 000,00 € | 179 387,59 € | |

| 1/2022 - Projet St-Blaise Valabrègue | CP au chap. 20, Nature 2031 | | 120 000 € |
|---|---|---|---|
| Cumul des mandats antérieurs | CP 2023 | CP 2024 | |
| 0,00 € | 60 000,00 € | 60 000,00 € | |

Considérant qu'il convient d'actualiser les A.P./C.P. ouvertes afin d'être en adéquation avec l'avancement des travaux, pour l'opération AP/CP n° 4/2017 « Eglise Saint Martin » comme suit :

| 4/2017 – Eglise Saint Martin | CP au chap. 21 et 23 | 980 000 € |
|---|---|---|
| Cumul des mandats antérieurs | Imputation comptable | CP 2023 |
| 332 595,91 € | Chap. 23, Nature 2313 | 637 904,09 € |
| | Chap. 21, Natures 2158 et 2188 | 9 500,00 € |

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- de voter les Crédits de Paiement au niveau du chapitre,

- de valider la modification des autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P./C.P.) « Eglise Saint Martin » telle que présentée ci-avant,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_143-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS
Pour(s) :
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme PAGES, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

**DECIDE**

- de voter les Crédits de Paiement au niveau du chapitre,

- de valider la modification des autorisations de programmes et crédits de paiements (A.P./C.P.) « Eglise Saint Martin » telle que présentée ci-avant,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_144-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_144*
*Direction des Finances*
*Nomenclature : 7.1.2*

**MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M 57 AU 1ER JANVIER 2024**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 33 | 33 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_144-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Vu l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), stipulant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles,

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction Générale des Collectivités Locales (D.G.C.L.), la Direction Générale des Finances Publiques (D.G.F.I.P.), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires.

Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'Assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14.

Considérant que le comptable public, consulté pour avis sur ce projet, a émis un avis favorable le 21 septembre 2023,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_144-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

Considérant que le règlement budgétaire et financier ainsi que les amortissements feront l'objet de délibérations spécifiques,

Considérant que dans ce contexte réglementaire, l'application de la norme budgétaire et comptable M57 aux budgets en M14 permettra une optimisation de gestion,

**Il est proposé à l'Assemblée :**

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal de la Ville de Bollène, à compter du 1er janvier 2024 (plan de comptes M57 développé),

- de conserver un vote par nature et par chapitre à compter du 1er janvier 2024,

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE**

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal de la Ville de Bollène, à compter du 1er janvier 2024 (plan de comptes M57 développé),

- de conserver un vote par nature et par chapitre à compter du 1er janvier 2024,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_144-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 16 octobre 2023**

- d'autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_145-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_145*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 5.7.5*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RAPPORT D'ACTIVITES 2022 - INFORMATION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 0 | 0 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_145-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport doit faire l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Vu le rapport de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) reçu en mairie,

**Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :**

- du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

**PREND ACTE**

- du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence, ci-annexé.

***Secrétaire de séance ,***

***Richard LORANDIN***

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le 02/11/2023
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_146-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 16 octobre 2023

*DEL_2023_146*
*Secretariat Général*
*Nomenclature : 8.8*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2022 - INFORMATION**

***L'an deux mille vingt trois, le seize octobre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 10 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN***

***Présents : 25***
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, M. BERNE, M. MARROSU, M. LORANDIN, M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS, M PADUANO

***Représentés(es) : 8***
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
Mme PAGES par M. MARECHAL
Mme JOUVE-LAVOLE par M. BERNE
Mme ROUBY par Mme BOUCLET
Mme AMALLOU par M PADUANO
Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme ARNAUD
M. MICHEL par Mme BOMPARD

| Nombre de membres | | | Vote | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote | Pour | Contre | Abstention |
| 33 | 25 | 0 | 0 | 0 | 0 |

**RAPPORTEUR :** M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), notamment l'article D2224-1,

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*

Envoyé en préfecture le 27/10/2023
Reçu en préfecture le 27/10/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20231016-DEL_2023_146-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

# DELIBERATION
# DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du 16 octobre 2023***

Considérant que, depuis le 1er janvier 2017, la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.),

Considérant que la commune a réceptionné, après validation par le conseil communautaire de la C.C.R.L.P., le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022,

Conformément aux dispositions susmentionnées, l'Assemblée est informée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022,

**Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :**

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022, adopté par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

**PREND ACTE**

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2022, adopté par la Communauté de Communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

***Secrétaire de séance ,***

Signé électroniquement par
: Anthony ZILIO
Date de signature :
27/10/2023
Qualité : Maire de Bollène

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

***Richard LORANDIN***

*Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex*
*Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr*